

Conseil d'administration de l'Etablissement public du musée du Louvre**Séance du 25 juin 2021****DELIBERATION****Concessions de services :
Approbation d'avenants consécutifs à la crise sanitaire**

Vu l'article 17-8° du décret n°92-1338 du 22 décembre 1992 portant création de l'Établissement Public du musée du Louvre ;

Article 1. Le conseil d'administration de l'établissement public du musée du Louvre approuve les modifications suivantes des concessions de service :

Contrat de restauration du public : Musiam

- L'annulation de la redevance d'occupation et d'exploitation ainsi que de la participation forfaitaire aux charges entre le 29 octobre 2020, 9h00 et le 31 décembre 2020, périodes de fermeture des espaces concédés ;
- La modulation de la redevance d'occupation et d'exploitation ainsi que de la participation forfaitaire aux charges entre le 6 juillet 2020, 9h00 et le 29 octobre 2020, 9h00, au prorata des espaces et des périodes d'ouverture et selon le chiffre d'affaires certifié par espace en 2019 ;
- La modification du montant de l'indemnité dite « Denon » à 150 000 € pour l'année 2020, dernière année de son versement.

Point de vente de boissons et denrées au jardin du Carrousel : Musiam/Paul

L'annulation du minimum garanti et du remboursement des charges d'électricité entre le 29 octobre et le 14 novembre 2020, date d'échéance du contrat.

Convention d'occupation et d'exploitation des espaces de librairie-boutique : Rmn-GP

- L'annulation de la redevance d'occupation et d'exploitation entre le 29 octobre 2020, 9h00 et le 19 mai 2021, 9h00 périodes de fermeture des espaces concédés.
- La prolongation de la durée de la convention de trois mois, soit jusqu'au 28 février 2023.

Beaumarly – Café Marly

L'annulation d'une partie du minimum garanti de la redevance d'occupation et d'exploitation.

Pomone – Café Pomone

L'annulation du minimum garanti de la redevance d'occupation et d'exploitation ainsi que de la participation forfaitaire aux charges entre le 29 octobre 2020, 9h00 et le 31 décembre 2020, périodes de fermeture des espaces concédés ;

Caron Service – distributeurs automatiques

L'annulation du minimum garanti de la redevance d'occupation et d'exploitation entre le 29 octobre 2020, 9h00 et le 31 décembre 2020.

Horeto – Glacier et Pavillon des Tuileries

- L'annulation de la redevance d'occupation et d'exploitation entre le 29 octobre 2020, 9h00 et le 31 décembre 2020, périodes de fermeture des espaces concédés ;
- La modulation de la redevance d'occupation et d'exploitation ainsi que de la participation forfaitaire aux charges entre le 7 juin 2020, 9h00 et le 29 octobre 2020, 9h00, en fonction ;

Partner's café – Les Marronniers

- L'annulation du minimum garanti de la redevance d'occupation et d'exploitation entre le 29 octobre 2020, 9h00 et le 31 décembre 2020, périodes de fermeture des espaces concédés.
- La modulation de la redevance d'occupation et d'exploitation sur le reste de l'année 2020.

Rosa Bonheur sur Seine la crêperie

La modulation de la redevance d'occupation et d'exploitation sur 2020.

Article 2. Le conseil d'administration approuve l'application du principe d'annulation des minimums garanti/parts fixes forfaitaires et des charges forfaitaires pour les concessionnaires n'ayant pas pu exploiter les espaces qui leur sont concédés entre le 1 janvier 2021 et le 18 mai 2021.

Article 3. Le conseil d'administration approuve :

- la suspension de la facturation des redevances d'occupation et d'exploitation du second semestre 2020 jusqu'à conclusion des avenants approuvés à l'article 1
- le principe de la facturation du premier semestre 2021 sur la base des montants prévisionnels pour 2020 approuvés dans les conditions fixées à l'article 1
- la suspension de la facturation des redevances d'occupation et d'exploitation du second semestre 2021, jusqu'au conseil d'administration de novembre 2021, pour les concessionnaires suivants :
 - Musiam (restauration du public)
 - Rmn-GP (librairie –boutique),
 - Partner's café – Les Marronniers
 - Beaumarly – Café Marly

- Pomone – Café Pomone
- Rosa Bonheur la crêperie
- Horeto – Pavillon des Tuileries
- Caron Service– (distributeurs de boissons et denrées)

Jean-Luc Martinez

Président du conseil d'administration